



Part de coopérateur -D – « Cliniciens », E – « Chercheurs » et F – « Amis »
émises par Tool2Care SC

Fiche d'informations action

1. Nature du produit

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir les risques pour les possibilités de remboursement.

En contrepartie, l'action donne droit à une quote-part du bénéfice éventuel de l'émetteur et l'actionnaire reçoit le cas échéant un revenu appelé dividende. Le montant du dividende dépend du profit réalisé par l'émetteur et de la façon dont il décide de le répartir entre mise en réserve et rémunération des actionnaires. L'action donne également un droit de vote à l'assemblée générale.

2. Principales caractéristiques du produit

Emetteur :	Tool2Care SC
Prix :	100€ par action
Types d'actions :	Actions de catégorie D « Cliniciens », E « Chercheurs » ou F « Amis »
Politique de dividende :	Les dividendes éventuels distribués aux associés sont modérés suivant les règles CNC ¹
Droits attachés aux parts :	L'article 19 des statuts prévoit que : « chaque actionnaire a droit à une seule voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient et ce peu importe la catégorie d'actions qu'il détient. »
Modalités de composition du conseil d'administration :	<ul style="list-style-type: none">- 2 représentants (et un supplément) de la catégorie A (dont un est président)- 1 représentant (optionnel) de la catégorie B- 2 représentants de la catégorie C- 1 représentant de la catégorie D- 1 représentant de la catégorie E- 1 à 3 administrateurs indépendants

¹ CNC : Conseil National de la Coopérative. « Le dividende octroyé aux associés sur les parts du capital social ne peut dépasser 6 pour cent de la valeur nominale (=montant investi) des parts sociales après retenue du précompte mobilier. »

Valeur de la part au 1 ^{er} avril 2022 :	Chaque part vaut 100€

3. Description et but de l'offre

Type d'offre :	Vente en souscription
Montant minimal de l'offre :	15.000€. Si ce montant n'est pas atteint au 31 août 2022, la levée de fonds sera annulée et tous les coopérateurs seront remboursés au plus tard au 15 septembre 2022.
Montant maximal de l'offre :	500.000€ sur une année.
Nombre d'actions offertes :	5.000 actions D, E et F maximum (globalisé)
Seuil maximum de parts souscrites par investisseur :	50 parts soit 5.000 euros
Destinataire de l'offre :	Personne privée ou morale
Affectation du produit de l'offre par l'émetteur :	Le capital récolté financera une partie des frais et investissements en attendant que le revenu des abonnements permette à la coopérative d'être auto-suffisante. Il s'agit principalement de l'analyse des outils d'évaluation, des frais de fonctionnement et du développement de la plateforme. Le montant de ces frais dépendra du capital récolté et de notre capacité à investir en tenant compte de la santé financière de la coopérative. Ces frais ne seront engagés que si le minimum à récolter, 15.000€ , est atteint.
Période de l'offre :	Offre continue
Allocation en cas de sursouscription :	Remboursement des derniers arrivés.
Autres caractéristiques de l'offre :	N/A

4. Description de l'émetteur et chiffres-clés

Brève description de l'émetteur et de ses activités (objet social, historique, activités...)
A l'initiative de Sylvie Willems, professeur à l'Université de Liège, Tool2Care vise à améliorer

les soins de santé en psychologie et logopédie en facilitant l'utilisation des outils d'évaluation. Plus précisément, Tool2Care est une plateforme en ligne sur laquelle les cliniciens pourront trouver des outils d'évaluation, se renseigner sur leur valeur scientifique et se fournir ceux qui sont les plus adaptés à leur pratique clinique et à leur patientèle. Les cliniciens peuvent accéder gratuitement à de nombreux outils et les utiliser en ligne pour obtenir une correction automatique et immédiate.

Ce projet, qui prend la forme d'une coopérative à finalité sociale, est porté par une équipe composée de deux profils hybrides, appartenant à la fois au monde scientifique et clinique, qui ont à cœur d'améliorer les soins de santé grâce à l'apport de valeurs scientifiques. À l'image de ses créateurs, Tool2Care se veut une passerelle entre ces deux univers en permettant aux cliniciens de reposer leurs évaluations sur des données scientifiques et en leur facilitant l'accès aux outils d'évaluation.

Chiffres-clés de l'émetteur : N.A.

		Année n-1 (en €)
Bilan	Capitaux propres	N/A
	Endettement	N/A
Compte de résultat	Chiffre d'affaires	N/A
	Total des charges	N/A
	Amortissements	N/A
	Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	N/A

5. Risques de l'investissement

<p>Risque de crédit :</p> <p>Le ratio de solvabilité (montant de fonds propres divisé par le total du bilan) permet d'estimer la proportion des fonds propres par rapport aux fonds étrangers. En règle générale, on considère qu'une entreprise est solvable dès lors que la part des fonds propres dans le total bilan est égale ou supérieure à 20 %.</p>	<p>Le ratio de solvabilité est de N/A au [01/03/2022].</p> <p>Voir également chiffres-clefs de l'émetteur au point 4.</p>
<p>Risque de perte de la totalité du capital investi :</p>	<p>. En cas de dissolution, de liquidation ou de faillite de la société, les investisseurs prennent le risque que la société ne soit pas en mesure de rembourser le prix de souscription de leurs actions, ledit remboursement passant après tout paiement et remboursement des dettes et frais par la société. Autrement dit, les coopérateurs prennent un risque équivalent au montant apporté à la société pour leurs actions. La coopérative étant une société à responsabilité limitée, les coopérateurs n'engagent toutefois pas leur patrimoine propre au-delà du montant de leurs actions dans la</p>

	coopérative.
Risque de liquidité : <i>Le ratio de liquidité général (actifs circulants divisés par dettes à court terme) permet d'estimer la capacité de la structure à régler ses dettes à court terme. Pour une entreprise commerciale, il est jugé correct à partir de 1.</i>	Le ratio de liquidité est de N/A au [01/03/2022].
Possibilités de remboursement :	Un actionnaire ne peut démissionner de la Société que : <ul style="list-style-type: none"> - durant les six premiers mois de l'exercice social ; - à dater du 3ème exercice suivant la souscription des actions par l'actionnaire démissionnaire ;
Risque de fluctuation du prix du titre :	L'actionnaire sortant a droit au remboursement de ses actions à une valeur égale au montant de la valeur d'actif net de ces actions telle qu'elle résulte des derniers comptes annuels approuvés. Afin de calculer l'actif net, il sera pris en compte les réserves de la coopérative, mais uniquement à l'exception des remboursements à intervenir pour les actionnaires de classe D et E
Risques propres à l'émetteur - gouvernance :	Risques propres à une start-up qui fait face à beaucoup d'inconnues. Parmi les catégories de coopérateur, la « garants » (catégorie « A ») joue un rôle central pour maintenir l'esprit de départ de la coopérative mais aussi pour maintenir une connaissance scientifique suffisante au sein de la coopérative de sorte que personne n'est irremplaçable parmi l'équipe opérationnelle.
Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :	Risques propres à une start-up qui fait face à beaucoup d'inconnues. D'après nos analyses et contacts, le risque d'un concurrent agressif est très limité. De même, au vu de la tendance EBP qui est parfois une obligation légale et qui pousse à utiliser Tool2Care, le risque commercial est également modéré. Par contre, il existe un risque concernant la dépendance avec la société qui développe la plateforme. Pour mitiger ce risque, nous exigeons une copie du code source, nous maintenons une bonne relation avec la société et nous effectuons régulièrement une remise en question des technologies utilisées.
Date prévue du break-even	Le break-even comptable mensuel est atteint fin 2023. Le cashflow mensuel devient positif courant 2024.

Veuillez consulter le plan financier de l'émetteur pour plus d'informations.

6. Frais

Éventuels frais liés aux actions.

7. Résumé de la fiscalité

Précompte mobilier :	Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques sont toutefois exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 416,50 euros de dividende. Pour l'année de revenus 2021, année d'évaluation 2022, le montant de l'exonération est de 800 €.
Autres (tax shelter, etc.) :	L'investissement dans Tool2Care est éligible à une réduction d'impôt sur les revenus pour les investisseurs belges dans le cadre du système d'incitation fiscale «Tax-Shelter start-Up ». La réduction maximale est de 45% du montant nominal total investi. Pour plus d'informations, visitez https://finances.belgium.be/fr/particuliers/avantages_fiscaux/investir-dans-petite-entreprise-tax-shelter-start-up-scale-up

8. Informations pratiques

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à « Tool2Care c/o CPLU – Quartier Agora, Place des Orateurs – B-4000 Liège (Sart Tilman) – Belgique.»

Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : contact@mediationconsommateur.be).

Cette fiche d'information est établie à la date du 19 mai 2022

Tool2Care SCES, société coopérative entreprise sociale, tive nom de l'émetteur statut juridique, c/o CPLU – Quartier Agora, Place des Orateurs – B-4000 Liège (Sart Tilman) – Belgique, société en cours de constitution, RPM non défini – TVA BE non défini, tél. : +32.472.31.85.80